

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 31824

Déclaration de Maladie : N° P19- 0021511

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2675 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUSSIF Tijou Date de naissance : 15/01/53

Adresse : ci-contre à l'adresse 1 Rue 22 Me 21 Casablanca

Tél. : 06 17 65 38 11 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/6/2010

Nom et prénom du malade : ASSA LORASIE Tijou Age :

Lien de parenté : Lui-même Compagnon Enfant

Nature de la maladie : Cancer de l'œsophage

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 07/07/10

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.6.20	C2	-	300.00	Dr M. EL MOURCHID Radio - Oncologue NIP : 091058651 Centre Al-Kindy - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
DEVIS Caspe Kirket El Mousa Centre Al-Kindy Casablanca NIP : 091058651	03/07/2020	AM 14	PC 20			4000.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
				<input

RADIOOTHERAPIE PAR VMAT (IMRT - IGRT - ARCTHERAPIE) - RADIOCHIRURGIE

RADIOOTHERAPIE STEREOTAXIQUE - 2 CLINICS IN MIRRORS - SCANNER BIG BORE - RADIOTHERAPIE METABOLIQUE

CURITHERAPIE A HAUT DEBIT DE DOSE (HDR) - CHIMIOTHERAPIE - CHIMIOTHERAPIE INTRA PERITONEALE (CHIP) - HOSPITALISATION

العلاج الإشعاعي المطور الموجة بالصور - معجل الإلكترونات حامل للسكانر - الجراحة الإشعاعية

العلاج الإشعاعي الباطني و الفيماض - الإشعاعي التوسي - العلاج الكيميائي الباطني - الإستشفاء

DR M. EL MORCHID
Radio - Oncologue
INP 091058857
Centre Al Kindy - Casablanca

CASABLANCA, LE 24/06/20

carref

Bent u wel de voorzitter
van ASSIBRAWE? Neen, dat is een andere
persoon. Deze persoon is een
vrouw en heeft een andere naam.
Mijn naam is Dr. M. EL MORCHID.
Ik ben een arts en werk in
een ander ziekenhuis (Lyon).

Met
Dr. M. EL MORCHID

carref

Centre de Traitement Al Kindy
Dr M. EL MORCHID
Radio - Oncologue
INP 091058857
Centre Al Kindy - Casablanca

SALOUA BERRADA

KINESITHERAPEUTE

Res. El Baida Imm J

N° 23 2^{ème} étage Rue Abou Hassan Essaghir

Bd Yacoub El Mansour Casablanca

Tél : 05 22 99 60 21

Casablanca le, 03/07/2020

Devis

M^{me} ASSABBANE Flina, nécessite 20 séances de rééducation pour membre supérieur (drainage lymphatique) sur indication du docteur Mohamed EL MORCHID, et ceci a raison de 200,00DHS la séance.

Total : 20 X 200 = 4000,00

Soit : 20 X AMM9

Arrêté le présent devis à la somme de : quatre mille dirhams

~~SALOUA BERRADA Saloua
Kinesithérapeute
Res. El Baida Imm J N° 23
Bd Yacoub El Mansour
Tél : 05 22 99 60 21 - CASABLANCA~~